

38.—Race, nationalité, etc., des détenus, 1920-1927—fin.

Classification.	1920.	1921.	1922.	1923.	1924.	1925.	1926.	1927.
	nomb.	nomb.	nomb.	nomb.	nomb.	nomb.	nomb.	nomb.
Par état civil—								
Célibataires.....	1,218	1,456	1,750	1,577	1,317	1,411	1,485	1,534
Mariés.....	638	626	790	809	779	823	871	827
Veufs.....	75	68	100	100	127	110	116	115
Divorcés.....	-	-	-	-	2	1	1	4
Par sexe—								
Masculin.....	1,899	2,125	2,616	2,460	2,194	2,318	2,439	2,441
Féminin.....	32	25	24	26	31	27	34	39
Par consommation d'alcool—								
Abstèmes.....	548	500	651	593	483	507	540	475
Tempérants.....	975	1,092	1,401	1,309	1,255	1,374	1,549	1,491
Intempérants.....	408	468	588	584	487	464	384	514
Par religion—								
Anglicane.....	301	356	435	367	354	370	392	381
Baptiste.....	111	113	137	131	99	92	118	105
Bouddhiste.....	7	12	10	34	38	28	31	14
Greco orthodoxe.....	57	73	85	88	65	56	65	61
Hébraïque.....	38	34	41	59	49	51	53	44
Luthérienne.....	46	37	50	50	33	51	65	58
Méthodiste.....	187	207	241	235	212	213	224	192
Presbytérienne.....	193	207	285	282	272	285	269	269
Catholique romaine.....	946	1,052	1,294	1,176	1,025	1,130	1,201	1,281
Autres croyances.....	45	59	49	58	72	64	47	57
Sans religion.....	-	-	13	6	6	5	8	15

¹ Comprend un Arabe. ² Comprend 2 Esquimaux. ³ Comprend 3 de l'église unie.

5.—Divorce.

Pendant les six premiers lustres qui suivirent la Confédération, très peu de divorces furent prononcés au Canada; en 1883, on n'en comptait encore que 13 et en 1903 ils ne dépassaient pas 21. Postérieurement, les chiffres grossirent très rapidement; en effet, il y en eut 51 en 1909 et 60 en 1913, dernière année avant la guerre. A ce moment la proportion des divorces était inférieure à 1 pour 1,000 des mariages contractés dans le pays.

La guerre eut pour effet d'accroître considérablement le nombre des divorces prononcés au Canada, les terribles perturbations qu'elle causa ayant eu leur répercussion dans maints foyers lorsque le mari était aux armées. Il faut aussi attribuer la fréquence des divorces à la plus grande facilité donnée à la rupture des liens conjugaux. En effet, une décision du Conseil privé impérial permit aux tribunaux des provinces des prairies de prononcer le divorce à partir de 1918; à l'heure actuelle, Ontario et Québec sont les seules provinces dont les habitants doivent s'adresser au Parlement pour obtenir le divorce.

C'est pour toutes ces raisons que les divorces prononcés au Canada sont passés de 114 en 1918 à 608 en 1926 et à 748 en 1927, ces derniers chiffres étant basés sur les jugements définitifs passés en force de chose jugée. En la seule année 1927, il a été prononcé plus de divorces qu'au cours des 46 années, de 1868 à 1913. On trouvera dans le tableau 39 la statistique des divorces prononcés depuis 1901 jusqu'à 1927 inclusivement; (quant aux années antérieures à 1901, voir l'Annuaire de 1921, page 847).